

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 22 novembre 2016

PRESENTS : Daniel Huet, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, Stéphanie Lemaux, Christian Hamon, Marie Autret, Rémi Fontaine, Claude Jagoury, Yann Yhuel, Marc Leblanc

ABSENTS EXCUSES : Yolande Cheval (Pouvoir à Stéphanie Lemaux) et Laëtitia Sourget (Pouvoir à Daniel Huet), Delphine Pelé

Rémi Fontaine a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

Intervention du bureau d'études ERSILIE et ECR ENVIRONNEMENT sur le choix d'une esquisse et le règlement intérieur du hameau.

### CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2016 (après avoir mentionné l'affaire Les Mégalithes dans le procès-verbal) a été adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 2016-11-57- Convention de partenariat avec le centre les landes

Monsieur Le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une délibération a été prise le 20 novembre 2014 avec le centre les landes pour la conclusion de cette convention de partenariat.

Aujourd'hui, il s'agit de modifier cette convention afin d'inclure le paiement des prestations de débardage à cheval par l'association les landes à la commune de Monteneuf.

Cette modification a été validée par le Centre les landes.

⇒ Convention jointe

***Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, (Yann Yhuel ne prend pas part au vote) :***

***- accepte la modification de cette convention de partenariat avec le centre les landes et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.***

#### 2016-11-58- Choix de l'entreprise pour l'aménagement du lotissement « Les carrières 2 »

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé concernant l'aménagement des 4 lots au lotissement Les carrières.

Quarta a analysé les offres des 2 entreprises qui ont répondu. Il ressort de l'analyse que l'entreprise POMPEI est considérée comme mieux disante.

**Offre de base (avec tricouche) :**

COLAS : 32 494,00€ HT (dont 7 180.00€ HT de tri-couche)

POMPEI : 25 692.70€ HT (dont 6 641.50€ HT de tri-couche)

**Offre avec l'option enrobé :**

COLAS : 39 674.00€ HT (dont 14 360.00€ HT d'enrobé)

POMPEI : 37 001.20€ HT (dont 17 950.00€ HT d'enrobé)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- **de retenir l'entreprise POMPEI pour l'aménagement des 4 lots avec l'offre de base c'est-à-dire le tri-couche**
- **d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cet aménagement.**
- 

**2016-11-59- Fixation du prix de vente – 4 lots « Lotissement les charrières 2 »**

Monsieur Le Maire indique que suite au choix de l'entreprise qui effectue les travaux et aux différents devis réalisés pour l'aménagement des 4 lots au « Lotissement Les Charrières », il convient d'arrêter un prix de vente au M<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire propose de retenir 26€TTC le prix du m<sup>2</sup>constructible et 2€TTC le prix du m<sup>2</sup> pour les surfaces non constructibles.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **décide de fixer à 26€TTC le prix du m<sup>2</sup>constructible et 2€TTC le prix du m<sup>2</sup> pour les surfaces non constructibles (hors frais de notaire)**
- **d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cet aménagement.**

**2016-11-60- Création et cession d'une parcelle au lotissement Les charrières »**

Monsieur Le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une nouvelle parcelle doit être créée et cédée au riverain du lot D.

Monsieur Le Maire propose de créer et céder cette parcelle à l'euro symbolique. Les frais de bornage seront à la charge de la commune.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte :**

- **La création et le bornage de la parcelle**
- **La cession de la parcelle à l'euro symbolique**
- **Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette cession**

**INFORMATIONS**

- Distribution de la lettre prévue à partir du 17 décembre 2016
- Recensement prévu en janvier/février 2017, préparation du dossier
- Réveillon solidaire organisé par le centre social : le CCAS a décidé de verser 5€ par participant de la commune de Monteneuf

- Autres ?

### **Réunions à prévoir**

- Réunion groupe de travail mairie/salle des associations + CM : 29/11 à 19h
- Réunion groupe de travail café+CM : 30/11 à 19h
- Bureau municipal : 5/12 à 18h30
- Soirée Guer Communauté : 6/12
- Conseil municipal : 12/12 à 20h
- Vœux : 14/01 à 11h

**Le maire, lève la séance à 21h45**